



FFHANDBALL

***DEVEENEZ ACTRICE ET ACTEUR
DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AVENIR
DU HANDBALL FRANÇAIS***

COLLECTE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

FFHANDBALL

QUI SOMMES-NOUS ?

Fondée en 1941, la FFHandball a pour missions d'organiser la pratique compétitive et de loisir sur l'ensemble du territoire français mais aussi la gestion et l'accompagnement des équipes de France.

NOTRE ENGAGEMENT

Le handball doit dépasser sa simple dimension sportive pour devenir un levier d'éducation, de santé et de cohésion sociale.

Le projet de la FFHandball repose sur 4 piliers : performance sportive, engagement sociétal, modernisation et innovation.

Il incarne, la proximité avec les territoires et la capacité à innover dans un monde en mutation.

DES PRATIQUES HANDBALL

- Diversifiées pour répondre à toutes les aspirations : ParaHand, HandFit, Hand à 4
- Pour le loisir comme pour la compétition : Hand à 7, Beach Handball, ParaHand
- Pour tous les âges, avec un parcours pédagogique dès le plus jeune âge : Babyhand, École de Hand

NOTRE PALMARÈS

 ÉQUIPES DE FRANCE FÉMININES	 ÉQUIPES DE FRANCE MASCULINES
1x Championnes Olympiques	3x Champions Olympiques
3x Championnes du monde	6x Champions du monde
1x Championnes d'Europe	4x Champions d'Europe

LE HANDBALL EN FRANCE

2400
CLUBS

PRÈS DE
600 000
LICENCIÉS

L'INSTITUT FÉDÉRAL DE FORMATION ET DE L'EMPLOI (IFFE)

300
ALTERNANTS
PAR AN

60
FORMATIONS
PROFESSIONNELLES
CONTINUES

LA TAXE D'APPRENTISSAGE

QU'EST-CE QUE C'EST ?

COMBIEN ?

0,09% de la masse salariale brute N-1.

POUR QUI ?

Toutes les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés qui ont au moins un établissement en France et qui emploient au moins un salarié (hors Alsace-Moselle).

POURQUOI ?

Ces fonds sont destinés à des dépenses effectuées par l'entreprise à destination des organismes de formation.

COMMENT ?

Début avril, chaque entreprise réalise sa déclaration auprès de l'URSSAF pour verser le solde de la taxe d'apprentissage. La plateforme SOLTEA de la Caisse des Dépôts permet aux entreprises de flécher cette taxe aux organismes de formation éligibles.

POURQUOI

VERSER LA TAXE APPRENTISSAGE À LA FFHANDBALL ?



FORMER, à travers 60 formations professionnelles les encadrantes et encadrants du handball français.



ACCOMPAGNER, les éducatrices, les éducateurs et dirigeantes, dirigeants dans leur parcours professionnel.



INNOVER, en investissant dans de nouveaux programmes et contenus pédagogiques.

LA FFHANDBALL S'ENGAGE À REVERSER 50% DES SOMMES COLLECTÉES À SES LIGUES, COMITÉS, ET CLUBS QUI ONT PERMIS DE FLECHER DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE D'ENTREPRISE(S) VERS LA FÉDÉRATION

ÉTAPE 1

Je me connecte sur



en utilisant les mêmes coordonnées que sur



ÉTAPE 2

Je choisis l'établissement bénéficiaire en saisissant



SIRET : 784 544 769 000 44
UAI : 0942459M

ÉTAPE 3

Je complète le formulaire en scannant ce QR code :



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

CONTACT & INFORMATIONS

ta@ffhandball.net

**INSTITUT
FORMATION
EMPLOI
FFHāNDBALL**



**CENTRE
FORMATION
APPRENTIS
FFHāNDBALL**

